

<b>Zeitschrift:</b>	Revue de linguistique romane
<b>Herausgeber:</b>	Société de Linguistique Romane
<b>Band:</b>	26 (1962)
<b>Heft:</b>	101-102
<b>Artikel:</b>	La langue du livre de comptes d'un curé normand du premier tiers du XVe siècle
<b>Autor:</b>	Gossen, Charles-Théodore
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-399293">https://doi.org/10.5169/seals-399293</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA LANGUE DU LIVRE DE COMPTES D'UN CURÉ NORMAND DU PREMIER TIERS DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Au cours des travaux préparatoires que nous poursuivons — avec bien des interruptions, hélas ! — en vue du vaste projet que nous avons conçu en 1956 : d'écrire l'histoire des langues écrites régionales françaises du moyen âge au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, nous sommes tombé sur un document qui nous semble justifier une petite étude particulière : il s'agit du livre de comptes de Thomas du Marest, qui fut curé de Saint-Nicolas de Coutances à partir de 1397. Le manuscrit — un registre sur parchemin de 69 feuillets — faisait d'abord partie des archives diocésaines de Coutances et fut remis en 1829 au curé de Saint-Nicolas. Un des successeurs de ce prêtre le confia à l'oncle de l'éditeur Paul Le Cacheux<sup>2</sup>. Celui-ci fut frappé de l'originalité du document et en publia une édition fort bonne et soignée. M. Jacques Monfrin, professeur à l'École des Chartes, nous a confirmé que Le Cacheux fut un travailleur sérieux et qu'on peut ajouter foi aux textes édités par lui. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir renoncer à chercher ce manuscrit, devenu presque introuvable, vu qu'il n'appartient plus à une institution publique. Certes, la recherche aurait peut-être valu la peine, et un microfilm aurait permis de contrôler certaines leçons de Le Cacheux, mais c'était là une tâche d'une durée imprévisible.

Le manuscrit en question renferme, outre les comptes, un assez grand nombre de documents curieux. Il débute par une petite chronique uni-

1. Cf. le tour d'horizon que nous avons publié dans *ZRPh.* 73 (1957), p. 427-459, 485, sous le titre *Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert*; cf. aussi les résumés en langue française parus dans les *Actes du XXII<sup>e</sup> Congrès des philologues flamands*, Gand, 24-26 avril 1957, p. 173-176, et dans la *Notice bio-bibliographique* publiée en 1957 par le Centre International de Dialectologie Générale à Louvain (p. 9-11).

2. *Le Livre de Comptes de Thomas du Marest*, publ. par Paul Le Cacheux, Rouen-Paris, 1905, avec une introduction historique (XL + 163 pages).

verselle et un résumé de la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, tous deux en latin. Suivent, également en latin, des indications relatives à la fondation de l'église Saint-Nicolas de Coutances et aux droits et libertés des paroissiens. Quelques détails biographiques fournis par l'auteur sur sa personne terminent ce prologue. Le registre nous offre les comptes de la restauration de l'église pendant une période de dix-huit ans, de 1412 à 1430. On y trouve d'abord la liste des bienfaiteurs et le chiffre de leurs aumônes, puis le détail des dépenses : noms des ouvriers, maçons, charpentiers, couvreurs de pierre, charretiers ; nombre de journées de travail accomplies par chacun d'eux et taux de leurs salaires. Ces comptes, rédigés en français d'après des minutes aujourd'hui perdues, s'étendent du folio 4 au folio 34. La première partie se termine par des vers latins plai-sants, des pièces du XIV<sup>e</sup> siècle relatives à une première restauration de l'église, les lettres d'indulgences accordées en 1414 par le légat du pape, les chartes de fondation de la chapelle de la Mare au XIII<sup>e</sup> siècle. Sur le recto du folio 43, l'auteur a ajouté quelques mises faite pour le « mous-tier » en l'an 1430.

La seconde partie commence au folio 43 verso et s'étend jusqu'au folio 68 verso. Elle est plus riche que la première en détails historiques et biographiques ; elle débute en français, mais, après une trentaine de lignes, l'auteur continue en latin. Il nous donne — à part les comptes — son testament, nous raconte les événements les plus saillants de sa vie, les faits extérieurs dont il a eu connaissance. Ce n'est qu'après vingt-cinq feuillets que l'auteur reprend le français dans une espèce d'appendice qu'il a ajouté plus tard — le manuscrit s'arrêtait primitivement au folio 68 verso — et qui occupe les deux dernières pages. Cet appendice va jusqu'à l'année 1433, et Thomas du Marest y rapporte les travaux qu'il dut faire faire au presbytère de Saint-Nicolas après le départ des soldats anglais, auxquels cette demeure avait servi de logement pendant dix ans, de 1420 à 1430. Une note inscrite sur le feuillet de garde du registre nous donne la date exacte de sa rédaction : « Nota que cest livre fut escript et fait l'an de grace mil CCCCXXIX, intrant l'an XXX, et cousta en toutes matieres et escription VI l. V s. ». Le texte entier fut donc rédigé entre 1412 et 1433.

Thomas du Marest est né à Carentan le 27 octobre 1367. Pourvu en 1397 du bénéfice de Saint-Nicolas de Coutances, il ne s'astreignit pas tout d'abord à la résidence. Il se rendit à Paris et suivit pendant six ans les cours de l'Université. Il vint d'ailleurs une fois ou deux à Coutances,

moins pour prendre contact avec ses ouailles que pour surveiller les travaux de restauration de son presbytère et de la chapelle Saint-Floscel. Au reste, son séjour à l'Université de Paris ne lui fut pas inutile ; il en rapporta des connaissances en droit canon qui percent en maint endroit de son livre. Il y acquit sans doute aussi une connaissance suffisante du français parisien, pourtant pas assez suffisante pour qu'il fût capable de l'écrire sans provincialismes. Venu à Coutances au début du xv<sup>e</sup> siècle, il y resta près de quarante ans, « dévot à Dieu et à saint Nicolas, partageant son temps entre les services spirituels rendus à ses ouailles et la restauration de son église ou l'embellissement de son presbytère, homme de bien auquel il ne manqua sans doute pour être heureux que de vivre à une époque paisible et d'être volé moins souvent. » (Le Cacheux, Introd., p. vi.)

Nous pénétrons donc ici dans la vie intime d'un curé normand pendant la guerre de Cent ans, pendant et après l'occupation anglaise qui laissa en Cotentin tant de ruines. Paul Le Cacheux a brossé un tableau historique éloquent de cette période qui fut pour la région et pour la France entière une des plus tristes de l'Histoire.

L'importance de ce livre de comptes pour les recherches linguistiques, tant au point de vue de la scripta qu'à celui d'une dialectologie médiévale, est indubitable.

Les travaux, déjà anciens, de Burgass, de Küppers et d'Eggert<sup>1</sup> sur la scripta franco-normande du XIII<sup>e</sup> siècle sont conçus d'une façon qui ne répond guère à la manière moderne d'envisager le problème de la scripta, mais ils conservent sans doute leur valeur documentaire. A notre avis, il serait néanmoins nécessaire de reprendre le problème dans son ensemble et d'écrire un ouvrage qui nous renseignât de façon exhaustive et en se fondant sur un grand nombre de documents sur la véritable nature de cette scripta dont usaient les scribes en Normandie. — En 1204, Philippe Auguste avait arraché ce pays à Jean sans Terre. Cet événement précède d'environ un demi-siècle l'apparition d'un scripta non littéraire

1. E. Burgass, *Darstellung des Dialects im XIII. scl. in den Departements Seine-Inférieure und Eure (Haute-Normandie), auf Grund von Urkunden und gleichzeitiger Vergleichung mit dem heutigen Patois*, thèse de Halle, 1889. — A. Küppers, *Ueber die Volkssprache des 13. Jahrhunderts in Calvados und Orne mit Hinzuziehung des heute dort gebräuchlichen Patois*, thèse de Halle, 1889. — B. Eggert, *Entwicklung der normandischen Mundart im Département de la Manche und auf den Inseln Guernesey und Jersey*, ZRPh. 13 (1889), p. 353-403.

en langue vulgaire. Lorsque les scribes normands abandonnèrent le latin comme langue de chancellerie, ils avaient à leur disposition la langue des grandes œuvres littéraires créées dans leur pays depuis le XII<sup>e</sup> siècle. La prirent-ils comme modèle ? Nous ne le savons pas. Nous ne pouvons que constater que la scripta des chartes rédigées en Normandie est relativement peu teintée de dialectismes. Fréquemment, des traits caractéristiques du dialecte normand, comme p. ex. le traitement des palatales, n'y apparaissent pas ou d'une façon purement accidentelle. Les seuls qu'on y rencontre avec une certaine régularité, ce sont les diphongaisons de é et ó latins libres qui se sont arrêtées à la phase *ei* et *ou*, au lieu de passer à *oi* et *eu*. Pourtant quand on écoute un patois normand d'aujourd'hui, on a l'impression d'un parler remarquablement individualisé. Or, rien ne nous permet de supposer qu'il en ait été autrement il y a 600 ou 700 ans. La scripta offre cependant un aspect bien plus « français » que celles que nous trouvons dans le Nord-Est et l'Est de la France. Prenons, pour donner un exemple concret, une charte de 1291 provenant du Cotentin<sup>1</sup>. Les palatales sont sans exception traitées à la française. Les résultats de ó[ sont *o* ou *ou*, ceux de é[ normalement *ei*, sauf dans *avoir*, *assavoir*, *foi* (3 mots sur 12). A part cela nous rencontrons les normandismes suivants : *sies* = six, *demeē* = demie, *oveuques* = avec, *autri* = autrui, *nos avon* (normandisme graphique), et peut-être *manere*. Il existe évidemment des textes — surtout de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle — dans lesquels l'élément dialectal est plus prononcé, mais là encore on est frappé de l'inconséquence des graphies, alors que c'est précisément à cette époque que la scripta franco-picarde avait atteint son maximum de stabilité. Mais le but de cet article n'est pas de rechercher les causes linguistiques et historiques de cet état de choses. Bornons-nous à constater qu'il a existé une scripta individualisée que nous appellerons franco-normande — comme nous avons parlé de scripta franco-picarde —, dont nous connaissons les traits essentiels, mais dont il reste à établir les « proportions », comme M. Remacle l'a fait de façon exemplaire pour la scripta « wallonne ».

L'excellente étude de M. Poppe<sup>2</sup> sur le vocabulaire du « livre de raison » du Sieur de Gouberville, originaire du Nord-Est du Cotentin, nous a fait connaître la langue d'un gentilhomme campagnard du milieu du

1. *Cartulaire de Mont-Morel*, publ. par M. Dubosc, Saint-Lô, 1878, p. 167 ; imprimée aussi dans Schwan-Behrens III, p. 108.

2. Erich Poppe, *Der Wortschatz des Journal du Sieur de Gouberville in seinen Beziehungen zu den heutigen normannischen Mundarten*, Leipzig-Paris, 1936.

xvi<sup>e</sup> siècle. Ce que M. Poppe dit de la langue de Gouberville vaut, mutatis mutandis, aussi pour celle de Thomas du Marest qui écrit ses comptes plus de cent ans plus tôt : « Die Aufzeichnungen G. de G.'s lassen in ihrer Sprache erkennen, dass der Autor im täglichen Umgang ganz gewiss noch seine norm. Dialektformen im Munde geführt hat. Beim Schreiben jedoch finden wir ihn bestrebt, die Mundart nach Möglichkeit zugunsten des schriftfr. Typus auszuschalten. Freilich, bisweilen fliessen ihm beim Schreiben mundartliche und schriftfranzösische Formen ineinander... » (p. 20). Aussi notre auteur s'applique visiblement à écrire le français qu'il a appris pendant son séjour à Paris. La description qu'on va lire prouve qu'il n'y réussit qu'en partie. Il n'est pas étonnant que l'habitus général de sa scripta soit plus dialectal que celui de la scripta du Sieur de Gouberville, mais on pourrait s'étonner aussi que la différence ne soit pas sensiblement plus grande.

\*  
\* \*

### Vocalisme.

§ 1. L'hésitation entre *a* et *e* devant *r* est très marquée dans les patois normands ; en général on a préféré le groupe *-er-* (cf. la liste de mots dans Moisy, p. XXXI-II et XXXIII). La scripta de notre texte témoigne de l'incertitude qui régnait dans la prononciation de l'époque. En syllabe accentuée : *char* 2 fois — *cher* 1 fois (caro), facère donne normalement *faire*, *fere*, mais 5 fois *fare*<sup>1</sup>. Ne figurent qu'avec *a* : *aumares*<sup>2</sup> ‘armoire’, *presbitare*, *vicares*, le nom de famille *Lemares* (fém. *La Maresse*), le nom de lieu *Lictehare* ‘Lithaire’. — En position protonique : *hernois* ‘harnais’, *Hermignas*, latinisé : *Hermignagues* ‘Armagnacs’, *derrain*, *desclerié*. Par contre : *sareure*, *sareurier*. — Même dans la partie latine, on trouve des graphies comme : *quarcus*, *farramentis*, *Bertholomeo*, « Christe, *perce meis cleris et parrocianis...* ».

§ 2. La terminaison *-ale* aboutit à *-él*, rarement à *-al*, p. ex. *campanal* (voir le glossaire). Avec *-s* flexionnel le résultat est *-es*, p. ex. *autes* ‘autels’.

§ 3. Théodore de Bèze nous atteste en 1584 que les Normands pro-

1. Une hésitation analogue se manifeste aussi dans le substantif *faiseur*, attesté deux fois comme *fasour*.

2. C'est ainsi que l'on dit encore dans le patois de Guernesey.

nonçaient encore *au* le résultat de *a + l* vocalisé, prononciation qui se rencontre encore dans certains parlers normands d'aujourd'hui. Notre texte n'offre aucune forme concluante : *jaune*, *dau(l)phin* (4 fois) — *dal-phin* (une fois), *omosne(s)*.

§ 4. La terminaison latine *-ata* précédée d'une palatale a abouti à une forme monophtonguée *-ie*, comme en picard, en wallon et en lorrain, p. ex. : *baillie*, *commenc(b)ies*, *jugie*, *taillie*, le nom de lieu *La Feuillie*. Le pendant masculin est forcément *-i* : *blechi*, (*en*)*chargi*, *congi*, *empechi*, *logi*, *vuidi*, le substantif *marchi* 2 fois contre 3 fois *marchié* (dans le patois de Jersey on dit toujours *marši*) ; par contre toujours *eveschié* à la française, mot de la langue officielle.

§ 5. Les terminaisons latines *-ellus*, *-ellos* aboutissent en normand à *-iaus*. Sauf dans le nom de famille *Biau Camp*, notre auteur n'emploie que les formes françaises : *peaux*, *boisseaux*, *seau*, *seaulx*, *marteaux*, *tonneaus*, *beneaus*, *faceaux*, le nom de lieu *Beau Repere*.

§ 6. La triphongue issue du développement de è-tonique + palatale est réduite en normand à *ie* ou *ei*, mais non à *i*, comme en français. Les exemples dans notre texte sont peu nombreux : *diesme* — *disme* ‘dime’, *sieux* ‘six’.

§ 7. Comme le français, le normand a confondu les deux nasales ã et ê. Aussi notre auteur écrit-il *an* et *en* à tort et à travers : *Costentin* (graphie moderne *Cotentin*), *Normendie*, *basennes*, *Jehenne*; *angin*, *banel* — *benel*, *beneaux*, etc. Souvent sa graphie est celle du français moderne, souvent elle serait étymologiquement juste, p. ex. les noms de famille *Trenchart*, *Le Riverenc*, ou *dimenche*, *dedens*.

§ 8. Un des traits décisifs des parlers de l'Ouest : l'évolution de é latin tonique libre s'est arrêtée à la diphtongue *ei*, réduite de bonne heure à *e*. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la diphtongue française *oi* (= *wē*) commence à exercer son influence, de sorte que, dans la scripta de notre auteur, la situation est assez embrouillée.

a) Attestés seulement avec la graphie normande : les appellatifs *ser-vez*, *aplet*, *fere* ‘foire’, le verbe *maner*<sup>1</sup>, le nom propre *Les Angles*, les noms de famille et de personne *Langles*, *Le Frances*, *Gui(e)ffré*, *Godeftré*,

1. En protonique nous avons : *sexante* (mod. *seisante*) ; 2 fois *veage* (mod. *viage*) contre 2 fois *voyages*; *ture*, *cressant*, *berages* (dérivé de *beire*), par contre : *poesson* (mod. *pesson*). Notons que decanu aboutit à *Le Dyen*, *Dien* 6 fois — *Le Deen* 2 fois; même sous forme latinisée : *subdiano*, dans une charte de 1411 que l'auteur copie, et il ajoute entre parenthèses « *sic leg. subdecano* ».

*Margueré*, les noms de lieu *Saucey* = *Saucé*, *Lorey* = *Loré*, *Saint Ellé* de *Besieu* (*Bezu-Saint-Eloy*).

b) Attestés seulement avec la graphie française : les appellatifs *ardoise*, *roy*, *monnoyes*, *hernois*, *parois*, *tournois*, *droit*, *trois*, *endroit*, *j'envoye*, l'infinitif *voir*, les pronoms *moy*, *quoy*, (en protonique : *netoier*), les noms de famille *Le Roy*, *Esquoi*.

c) Doublets : 10 fois *bourges*, le nom de famille *Le Bourges*, fém. *Bourges*, contre 1 fois *bourgoy*; une fois *nere* contre 2 fois *noir(e)*; une fois *mais* contre 14 fois *mois* ou *moys*; une fois l'adj. *beneste*, 2 fois le nom de personne *Benest* contre une fois *Benoist*; les infinitifs : 2 fois *aver* — une fois *avoir*; une fois *assaver* contre 3 fois *(as)savoir*; 2 fois *asseer* — une fois *assoyer*; le nom de lieu *Launé* (2 fois) contre *Launoy(e)*. — Quant aux terminaisons de l'imparfait, nous trouvons une seule fois *avet*; toutes les autres sont en *-oie*, *-oit*, *-oient* ou *-oyent*<sup>1</sup>. La plupart des formes et des mots avec *oi* contredisent l'emploi dialectal d'aujourd'hui.

Devant nasale le résultat de é[ est toujours « normand », p. ex. : *a(d)vene*, *aveine* ‘avoine’, *paine* = *peine*, *plain*, *fain* ‘foin’; *sains* ‘cloches’, *des-taindre*.

Il est toutefois nécessaire de donner un aperçu sur les manières dont notre auteur rend le son è, peu importe son origine. Une fois il écrit *moy* pour le nom du mois de mai, une autre fois *estoy* pour le participe passé *été*. Certes, il peut s'agir ici de simples fautes d'attention. Cependant il semble hésiter fréquemment : le nom de personne *Gevrais* est écrit aussi *Gevreys*; *es* = *aes* = *aeis* « ais »; *paae* pour *paie* (part. passé); *mestre* 15 fois — *maistre* 4 fois; *pere* = *paire*; *rais*; *chaere*; *repere*; *aparetre*; *ples* = *plais*; du verbe *cadere* : *chait*, *chayrent*, *caeste*; de *facere* : *fere*, *feisant* — *faire*, *fais*, *faittes*; *Saint Cler*, etc. En protonique : *mes(s)on* — *maison*, *esclerer*, *declrier*, etc. — Il se sert donc de *e*, de *ai*, de *ae* et de *aei*. Très rare est par contre une graphie bien normande : *ei* comme résultat de à[ latin ; nous n'avons trouvé que *ney* (natu), *lesqueilx* et quelques noms de famille *de Bley*, *du Vey*, *Le Pelle*, etc. Les résultats de la terminaison -iacum dans les noms de lieu sont tout aussi incertains : *Johannes d'Ausses* (Aussey ou Aussy?), *Saint teniey* ‘Sainteny’, les autres ont *-y* : *Savigny*, *Torigny*, *Servigny*, *Canegi* ‘Canisy’<sup>2</sup>.

1. A noter spécialement : *fesoyent* — *fesoint*, *tenoyent* — *tenoint*, *estoyent* — *estoint*; *poyvent* est probablement une faute pour *pooyent*.

2. Ajoutons que le verbe *paier* a subi en normand une évolution particulière à *po(u)yer*. L'auteur emploie en général la forme dialectale : prés. ind. *je poye*, p. simple *je*

L'incertitude régnant dans la graphie de *é* se manifeste aussi dans des diphthongaisons apparentes, p. ex. *triefs* = *trefs* = *trais* (mod. *tref*), *criete* pour ‘crête’.

De tout cela nous pouvons conclure que bien des graphies *oi* ne sont guère plus que des graphies. L'auteur cherchait à imiter la mode parisienne sans réussir à se défaire de certaines traditions graphiques de son pays et de l'influence de son parler quotidien. Il écrit des lettres souvent sans se rendre compte de leur valeur phonétique. C'est encore le problème de la scripta !

§ 9. L'évolution de *ò* latin + palatale est également un trait distinctif des parlers normands<sup>1</sup>. A une exception près, notre auteur se conforme à l'usage français : *vieudures* — *vuideures* (cf. le glossaire), *vuidier*, *nuit*, *uylle*, *puis* ‘puits’, *uys* ‘huis’, une fois *ys* : donc la monophthongaison secondaire de *üi* > *i* dont parle Poppe (p. 26).

§ 10. Le parallèle du développement de *é* est celui de *ó* latin tonique. Dans les parlers de l'Ouest et surtout du Sud-Ouest, on s'est arrêté à la phase *ou*, monophthongué en *u*. Dans la Normandie proprement dite, nous n'avons plus que le mot *gúla* où cette phase se soit maintenue : *goule*. D'après la carte 907 de l'*ALF* (neveu) *nvu* n'est attesté que dans les dép. Ille-et-Vilaine, Loire-Inf. et dans le Sud-Ouest ; en Normandie même on dit *nvö*. Il en est à peu près de même pour *höra* (carte 692, heure) ; une fois encore le normand moderne en est à la phase *ö*, comme le français. Du point de vue de la phonétique chronologique, notre texte fournit un indice précieux : l'auteur préfère nettement la graphie *ou*, ce qui prouve que, dans le premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle, la prononciation normande n'avait — du moins généralement — pas encore passé à *ö*, ce qu'elle fit par la suite. La graphie *ou* = *u* semble s'être maintenue particulièrement devant *r*. Il va sans dire qu'en Normandie il ne s'agit pas d'une évolution phonétique interne de *ou* à *ow* à *ew*, monophthongué par la suite, mais — dans les cas où elle a eu lieu — d'une substitution du phonème indigène par le phonème français, effet du prestige de la langue nationale.

a) Attestés seulement avec la graphie normande : les appellatifs *mayours*, *susseours*, *tenour*, *siour(s)* ‘scieur(s)’, *taxour*, *couvour(s)* (avec chute de *-r* final : *couvrous*, *-oux*), *procurour*, *recevour*, *forgour*, *actour*, *lettour*, *flour*,

*poyé*, *pouyé*, *poyerent*, part. passé *poyé(s)* 8 fois — *payés* 2 fois, fém. *paeē*, inf. *poyer*, *poier*, dérivé *poy(e)ment*, *poement*.

1. Cf. Ch. Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris, 1883, p. 153-156.

les noms de famille *Le Vavassour*, *Le Boul(l)our*, *Forbissour*, *Le Suour*, le nom de lieu *Saint-Sauvour Lendelin* (*Saint-Sauvous*).

b) Attestés seulement avec la graphie française : *plus(i)eurs*, *tailleurs*, le nom de famille *Le Terreur*.

c) Doublets : *(mon)signour* 11 fois, *(mon)seignour* 3 fois — *(mon)se(i)-gneur* 4 fois ; *servito(u)r(s)* 2 fois — *serviteur(s)* 2 fois ; *carreour*, *qu-* 3 fois — *carreur* 2 fois ; *pourtours* — *pourteur* ; *executour* — *executeurs* ; *fasour(s)* — *faiseur*, *feseurs* ; le pronom *lours* (2 fois), *lurs* (une fois) est exceptionnel, la forme normale est *leur(s)*. Il est significatif que notre auteur écrive bien le nom de famille *Martin Le Nevou* à la normande, mais l'appellatif *nep-veu* (2 fois) à la française.

§ 11. L'auteur manifeste une certaine tendance à la monophthongaison ; ainsi il écrit une fois *parrocien* contre *parroissiens*, *parroisse*, une fois *chosir* pour ‘choisir’ ; dans les mots savants : *obligatore(s)*, *lavatore*, *invitatore* ; le bois à brûler ou de construction, c'est du *bois* ou *boys*, mais la forêt est le *bosc*. Cf. aussi les noms de famille *Jehan de Bos*, *Guille Jehan du Bosc*.

Quant à des graphies comme *carpenters*, *goutere*, elles sont purement accidentielles, car normalement l'auteur écrit *-ie-*.

§ 12. Le *e* protonique en hiatus est en général maintenu : *sareure*, *-ier*, *fereure*, *taillieures*, *doubleure*, *receu(s)*, *meu(s)*, *pourveu*, mais : *festure*. Il peut s'agir d'une simple graphie mais nous savons qu'à l'époque on hésitait effectivement entre les prononciations *ü* et *ö*. Aussi l'auteur écrit-il d'autre part : *burre*, *cuillir*.

§ 13. *e* protonique latin devient *i* devant *l* et *y*, comme en ancien picard, p. ex. *aparillier*, *raparillier*, *re-* ; 11 fois *(mon)signour* contre 7 fois *(mon)se(i)gnour* ou *-eur*.

§ 14. Quant à l'évolution de *o* protonique à *u* (écrit *ou*), notre auteur se montre très hésitant, tout comme le Sieur de Goubergville plus de cent ans plus tard. Exemples : 58 fois *mostier* contre 6 fois *moustier* ; *fornel* — *fournel*, *fourneliés* ; *portal* — *pourtal* ; *costerent* — *couster*, *-ent*, *-é*, *-a*, *-ages* ; les noms de famille *Formi*, *Formage* — *Fourmi*, *Fourmäge* ; d'une part : *journée*, *fornir*, *pollie*, de l'autre : *pourtours*, *destourbier*, *coustume*, *ouvrier*, *Nouel*, etc. — L'hésitation dans l'orthographe touche même le *o* tonique : *potres* — *poutres*, *Penthecoste* — *Penthecouste*, *bouiste* ‘boîte’, le nom de lieu *Thoque* ‘Touques’.

Notons que quelquefois la lettre *u* est censée exprimer un *u* ou un *o* : *aoust* — *aust*, *Raul*, *lurs*, *La Ruquetiere* ‘La Roquetière’, devant nasale : *tumbé(s)*, *sunt*.

### Consonantisme.

§ 15. La palatale *c* devant *e*, *i*, *yod* et *t* devant *yod* aboutissent en normand, comme en picard, à *ch* ( $t\ddot{s} > \dot{s}$ ). Thomas du Marest se conforme ici à l'usage français et écrit normalement *c*, lettre qui semble équivaloir pour lui au son *s*, témoin des graphies comme : *chacis*, *macés*, *ceilles* = *chassis*, *masseis*, *seilles*, *parrocien* = *parroissien*; *sidre*, *serisier*, *monsel*. D'autre part, nous rencontrons *cipes* pour *chipes*, ce qui signifierait que *c* peut représenter *ch*<sup>1</sup>. Tout cela prouve que l'auteur s'est appliqué — une fois de plus — à suivre l'exemple français et que ce n'est qu'accidentellement qu'il a commis des normandismes. En écrivant il a donc employé les deux types un peu au petit bonheur — plus ou moins comme les scribes du moyen âge —, alors qu'il n'en employait certainement qu'un seul, savoir le type dialectal, en parlant.

a) Attestés avec la graphie normande : les appellatifs *merchier*, *escorches*, (*re)fachon*, *machon*, -*s*, -*ner*, -*nerie*, *fouache*, *chiviere(s)* (même sous forme latinisée : *chiviera*), *estanchonner*, *recauchier*, *chelier*, *adrechantes*, *commenchant*, -*erent*, -*ant*, -*ement*, *blechi*, *chouques* ‘souches’ ; les noms de famille *Les Patichieres*, *Douchet*, *Lanchon*, les noms de lieu *Mont Pichon*, *Monthuchon*.

b) Doublets : *pieches* une fois — *piece(s)* 3 fois ; *commenches* 2 fois — *commencies* une fois ; le nom de famille *Pigache* 3 fois — *Pigace* une fois, le nom de lieu *Allenchon* — *Alençon*.

§ 16. La vélaire latine *c* devant *a*, de même que le *k* germanique devant *a*, *i*, *e*, restent *k* en normand. C'est là un des traits caractéristiques de la scripta de notre auteur. Ici il semble bien plus conservateur que pour le phonème précédent. Il faut dire pourtant que, dans beaucoup de mots, surtout dans ceux où le *k* se trouva devant un *e* secondaire, les parlers normands modernes ont la forme palatalisée ; souvent il y a concurrence des deux types. C'est pourquoi nous distinguons les deux groupes *k<sup>a</sup>* et *k<sup>e</sup>*.

a) Attestée toujours avec la graphie normande :

*k<sup>a</sup>* : les appellatifs *carpenter*, -*ier*, -*erie*, *cariage*, *cartier* ‘charretier’, *cartée* ‘charretée’, *cable*, *carriere*, *caynes* ‘chaînes’, *caril*, *recauchier*, *candelle*, *carbon*, *casuble* ; le mot savant *calice* ; les noms de famille *Capelle*, *Le Cam-*

1. Dans certains mots, la graphie *ch* est purement traditionnelle : ainsi *saint Nicholas*, le nom de personne *Nichole* ; pour ‘choeur d'église’ l'auteur hésite entre *chuer* et *cueur*.

pion, *Caudel*, *Lescaudé*, *Biau Camp*, *Le Cat*, *Le Carpentier*, *Karechu*, *Cambremer*, *Brocart*, le nom de lieu *Cambernon* et d'autres.

*k<sup>e</sup>* : les appellatifs *quesne(s)*, *quesnot*, *queville*, *cloques*, *chouques* ‘souches’, *viqués* ‘guichets’ ; les noms de famille *Quesnel*, *Fiquet*, *Franquet*, *Le Mosquet*.

*b*) Attestés toujours avec une graphie originairement non normande :

*k<sup>a</sup>* : les appellatifs *chargier*, (*en*)*chargi*, *descharge*, -ier, *chacun(e)*, *cho(i)sir*, *chose(s)*, *chaperon*, *chanoine*, *chatel*, *cha(s)telerie*, *chacis*, -ss-, *char* = *cher* (caro), *champ*, *chantier*, *chambre(s)*, *change*, *chaere*, ‘confessionnal’, *chancelier* ; les noms de famille et de personne : *Trenchart*, -an-, *Blanchart*, *Charles*, le nom de lieu *Mont Chaton*.

*k<sup>e</sup>* : les appellatifs *cheval*, -aux, *chevaucher*, *chevalier*, *chemin*, *chevrons*, *eveschié*, *achevé*, *ta(s)che*, *marchi(é)*, *blanche*, -ir ; les noms de famille et de personne : *Chemin*, *Le Chien*, *Le Chevalier*, *Le Riche*, *Michiel*, le nom de lieu *Blanchelande*.

*c*) Doublets : les appellatifs *cau(l)x* 23 fois — *chaulx* une fois ; *carete(s)* 20 fois — *charete* une fois ; *car(r)ier* 5 fois — *charier* une fois ; *canvre* 3 fois — *chanvre* une fois ; *capelle* 2 fois — *chap(p)elle* 2 fois ; *capitre* — *chapitre* ; le verbe *cadere* a abouti en normand à *cair* : nous trouvons une fois le participe passé fém. *caeste*, dans tous les autres cas il y a la graphie *ch-* (*chaest* p. p. m., *chaite* p. p. f., *chait*, *chayrent*) ; le nom de personne *Ricart*, -d 25 fois contre *Richart*, -d 7 fois.

Notre auteur ne commet qu'un seul hypercorrectisme : il écrit *chayés* pour ‘cahiers’. A la manière des scribes du moyen âge, il peut lui arriver d'employer les deux graphies dans la même phrase, p. ex. « A Cousin et ses compagnons et Briquerville, cartiers, pour IIII *caretes* pour amener le dit tuf, pour chacune *charete* XII s. VI d. pour jour... ».

La terminaison latine -ica(re) constitue, comme toujours, un cas spécial : *dies dominicus* > *dimenche* (mod. *dimanche*), *carricare* > *chargier* (mod. *cherger*), \**exradicare* > *esrachier* (mod. *eracher*), *impedicatu* > *empechi* (mod. *empêquer*, -cher), composé de *pertica* > *estamperque* (mod. *étamperque*).

D'une façon générale, on peut dire que les formes de la scripta correspondent assez bien à celles du patois moderne, qu'il s'agisse de formes ayant conservé la vélaire ou de formes palatalisées. Dans la mesure où il nous a été possible de contrôler la chose, il résulte que la correspondance est parfaite dans environ 50 % des mots. Dans 16 % des mots il y a contradiction patente entre la forme dialectale d'aujourd'hui et celle qu'a écrit notre auteur.

§ 17. La vélaire *g* devant *a* n'est conservée que dans le mot d'origine germanique *gardin* (mod. *gardin, guerdin*). Dans tous les autres cas l'auteur suit l'usage français<sup>1</sup>.

§ 18. La chute de *s* intérieur devant consonne, à l'époque chose accomplie de facto, se manifeste aussi dans l'orthographe : *chatel* pour *chastel*, *futaine* pour *fustaine*, *fet* pour *fest*, *juques* pour *jusques*; mais en général l'auteur continue à écrire *couster*, *fenestre*, etc. suivant l'usage de son temps<sup>2</sup>.

§ 19. Le picard, le wallon et les parlers de l'Est ont conservé le *w*-bilabial germanique initial. Bien que le normand ait remplacé cette consonne dans la plupart des cas par *gu-* suivant l'exemple français, un nombre de mots ont conservé l'initiale germanique tout en la faisant passer à la labio-dentale *v-*<sup>3</sup>. Dans notre texte nous ne trouvons que des noms de personne ou de famille : *Vautier, Vion, La Viberde contre Gautier, Guillaume* (dans la partie latine *Galterii, Guillermo*) et les appellatifs *guerre, deguerpie, garnir, gardes, je desgagé*. Notons aussi *viqués* = fr. *guichets*, quoique ici l'étymologie probable soit l'anc. scand. *vik*.

§ 20. Lambdacismes par dissimilation : *flarie* pour *frarie*, *selourge* pour *serourge* < *sororiu*.

§ 21. Perte de la mouillure de *l* : *viel* 'vieil'; dans *muralle, Cornoualle*, il est difficile de décider la valeur phonétique de la graphie *-ll-*. Cf. toutefois Poppe, p. 28.

§ 22. Métathèses : *frévier* 3 fois pour *fevrier* attesté 12 fois (mod. *février*); *Gevreys, Gevrails* 'Gervais', *Fremin* 'Firmin'. Notons aussi la dissimilation dans *mecredi*, qui correspond exactement à la forme moderne *mécrédi*.

§ 23. En moyen français, l'*r* final était pratiquement amuï. Le patois normand n'a jamais restitué cet *r*, de sorte que la terminaison *-ore* est aujourd'hui *-ö*. Dans notre texte nous avons quelques traces de cet amuïssement : *couvrous* 4 fois, *couvroux* une fois, *Saint Sauvous*; dans tous les autres cas, l'auteur écrit la consonne finale, bien qu'il ne l'ait guère pro-

1. Notons les graphies du nom de lieu *Geffosse* 'Geffosses' et du nom de personne *Guieffré*, qui trahissent une phase de la palatalisation.

2. La chute de *-s* final dans la terminaison de la 4<sup>e</sup> personne du présent, telle qu'elle est fréquente dans la scripta normande du moyen âge, se trouve une seule fois : *nous avion*, mais ce peut être un lapsus calami.

3. Cf. Poppe, p. 28, et H.-E. Keller, *Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace*, Berlin, 1953, p. 435-436, et *ZRPh.* 69 (1953), 150.

noncée dans la langue de tous les jours. — Nous constatons quelque chose d'analogique pour la terminaison *-iers* : il écrit 22 fois *ouvriés* contre une fois *ouvriers*, 2 fois *cartiés* contre 2 fois *cartiers*, *milliés* — *milliers*, *fourneliés*, *chayés* ‘*cahiers*’.

### Morphologie.

Dans ce domaine, il y a fort peu de chose à dire. La morphologie de cette scripta est foncièrement française. Remarquons que la monotonie du style d'un livre de comptes ne permet guère un épanouissement particulier des formes. — Notons toutefois l'imparfait du subjonctif sigmatique *que je vousisse* et la forme *mis(s)ire*, originairement le cas-sujet, mais employée aussi comme régime, tout comme *monsignour* et variantes font office de sujet. La flexion est en pleine désagrégation.

### Syntaxe.

Ce que nous venons de constater pour la morphologie, vaut aussi pour la syntaxe, qui offre peu d'intérêt. Voici ce que nous avons trouvé digne d'être relevé.

§ 1. On constate une certaine confusion entre les articles définis *as* et *es*. L'auteur écrit non seulement « remis *es* prisons de Bayeux », mais encore « pour obtemperer *es* dit seignours ». Alors qu'au singulier il ne confond jamais *au* et *en*, au pluriel il prend une forme pour l'autre, p. ex. « ... pour la forgerie que il apartenoit faire *au* mostier, tant *a* l'engin que *es* pollies et bagues, et pour servir *es* bataux des sains, que *es* sains que en toutes choses... ». C'est l'usage du patois moderne.

§ 2. Les compléments-noms de personne sont construits<sup>1</sup> : *a)* sans préposition. C'est le cas le plus fréquent : *la meson Julien Hardel*, *l'uys Perrin du Vey*, *la carriere Burnel de Monthuchon*, *l'austel Flaquet*, etc. ; surtout pour indiquer la parenté : (*la*) *femme NN* (20 fois), *la fille NN*, *mere NN* ; un peu moins souvent dans des expressions du style judiciaire : *du don monsignour le dolphin*, *du don Sevestre Le Roux*, *l'execucion NN* (8 fois) ; dans l'indication des fêtes : *la decollacion saint Jehan Baptiste*, *l'invencion*

1. Cf. Gardner-Greene, *A Brief Description of Middle French Syntax*, Chapel Hill, 1958, p. 5-6 ; G. Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon-Paris, 1951, p. 210-211.

*saint Estienne, le jour saint Andrieu l'apostre, la nuyt saint Martin d'yver, vigille saint Lucas, etc. ;*

b) avec la préposition *de*. La propriété est rarement indiquée de cette manière : *la main de Jehan Le Cointe, du bosc de Guillaume Le Carpentier, etc.* Avec les noms de parenté cet usage est de même assez rare, *femme, ante, mere, filx de NN* (5 fois). Dans le langage juridique nous trouvons : *du don du roy nostre sire, le mandement de NN, les executeurs (-ours) de NN, l'execucion de NN* (7 fois), *les despens de NN, le pardon de saint Nicholas, l'intercession de NN.* Dans le langage religieux : *pour les ames de NN et de leurs femmes, pour l'amour de Dieu et de saint Nicholas*; les fêtes des saints sont rarement indiquées avec *de* : *vigille de N* (2 fois), *le jour de saint Pierre et saint Pol apostres* ;

c) avec la préposition *à*. Cet usage est limité à l'indication de la parenté : *la mere a la femme Jehan Le Cointe, la femme au Mesle, femme au Forbis-sour.*

§ 3. L'auteur préfère nettement l'accord du participe présent non seulement en nombre mais en genre<sup>1</sup>, p. ex. : « Item autres lettres empetrées par..., contenantes la recepcion des dites lettres royaux »; « pour II poulies de cuivre, pesantes XXIX livres de metal ». Beaucoup plus rare est la construction : « toutes autres choses *appartenans* à la dicte muralle ». L'auteur ne doit pourtant pas avoir eu des idées très claires à ce sujet, car une fois il emploie la forme féminine avec un antécédent masculin : « Et s'ensuivent les noms des carpentiers et autres ouvriés, commenciés (sc. qui ont commencé) le lundi derrain jour de fevrier et *continuantes* le mardi premier jour de mars... ». Peut-être est-ce un latinisme ! Il est aussi bizarre qu'il emploie le participe présent pour le participe passé, p. ex. : « ...voir lestre du roy a seau jaune, *adrechante* au baillif de Caen », « lequel Clarée, pourteur des dites lettres obligatores... *adrechantes* a Olivier Basselin. »

1. Cf. Gardner-Greene, *op. cit.*, p. 36-37 ; Gougenheim, *op. cit.*, p. 121. — Notons que dans l'emploi de l'adjectif *grand*, l'auteur hésite entre : *une grant pierre* et *pour V pierres grandes*.

### Glossaire<sup>1</sup>.

**allours**, s. m. pl., p. ex. : « Item pour Le Pellé, de Camburon, pour XXXV clées, pour fere les *allours* pour lever le fest » (54); « Item pour cordage de despense, *allours*, plastre, plon, carbon et la pierre de le croisillon... » (58); « ...et XV pieches d'*allours* » (73) et passim. — Cf. Godefroy I, 218, sub *aleor* : « IIII charrées de menu merrien pour faire les *alours* en la roe par devers la court official » (1379, Arch. Aube, reg. 3, G 345); « LII cloies pour faire les diz *alours* » (*ibid.*); « Pour faire les *allours* pour lever la maçonnerie au long doudit jubé et faire ung touret a lever les pierres amont » (1386, *ibid.*); « ...II<sup>e</sup> de clou a coustonneux chanslatez et a faire les *aleurs* » (1348, Cherbourg; Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 365).

Les significations ‘allée, chemin, galerie, portique’, etc., qui se trouvent dans Godefroy et le *FEW* I, 86a (sub *ambulare*), ne conviennent guère; le mot semble plutôt employé dans le sens de ‘pièces de bois servant à faire un échafaudage’ (cf. l’article *clées*). Il désigne sans doute la même chose que le type *allier* que nous trouvons dans Goubergville; « les couvreurs commencèrent à fère des *alliers* pour couvrir la maison » (Poppe 238) et que Moisy définit de la manière suivante : ‘échafaudage dressé contre une maison, un mur, etc., en construction pour y placer les ouvriers et les matériaux, et que l’on élève au fur et à mesure de l’avancement des travaux’. Nous pensons qu’il faut y voir un dérivé du verbe *aller*: ce sont les planches sur lesquelles circulent les maçons autour de l’édifice en construction. Dans la partie latine, notre auteur traduit par *deambulatorium*: « tam pro lignis pro faciendo *deambulatoria* » (113). Le parallélisme sémantique avec *corridor* (*FEW* II, 1566-7 et 1547a) est du reste frappant.

**ante**, s. f., p. ex. : « pour faire I fillet sus les *antes* pour porter l’angin » (75). — Parmi les significations techniques que Littré donne du mot *ente* ‘scion’, on trouve la suivante : ‘terme d’architecture. Nom donné en général aux jambes de force qui sortent un peu hors du mur’, définition qui convient assez bien dans notre cas. Le *FEW* ne donne rien sub \**impūtare*.

**asseer, assoyer**, v. a. ‘installer’. P. ex. : « le vin de l’alouage du dit pignon et pour autres machonneries pour *asseer* les dictes fenestres » (160); « pour couvrir le dit pourtal et *asseer* la goutere » (162); « et *assoyer* la dicte goutiere » (162). — Pour l’explication morphologique cf. K. Jaberg, *S’asseoir, eine morphologische Studie*, in Sprachwissenschaftl. Forschungen und Erlebnisse, Paris-Zurich-Leipzig, 1937, p. 255-6. — Poppe 243 a également constaté le sens technique du verbe *assoyer* (une serrure, la porte, ung vitre, etc.), que Godefroy ignore.

**bagne**, s. f., p. ex. : « IIII es de fou pour feire II *bagnes* quarrées pour servir les machonis » (74). — Cf. *FEW* I, 325 b : norm. *banne* ‘grande charrette garnie de planches, grand tombereau’. Poppe 137 : *bane* ‘Bretterwagen’.

1. Nous nous bornons à mentionner les mots qui sont intéressants du point de vue du lexique dialectal normand ou qui offrent un problème lexicologique général. Le nombre indique la page de l’édition Le Cacheux.

Diminutif : *benel, banel, beneaux*, p. ex. : « pour vuidier devant le mostier les tailieures des ardoises, o son *benel* » (67-8). Afr. mfr. *benel* ‘tombereau, etc.’ (surtout pic. et norm.). — Dérivé : « VIII *beneèles* de sablon..., une *benelée* d’argille » (158) ; latinisé : « pro qualibet *beneleia* » (130). Norm. *bannelée* ‘contenu d’un banneau’.

**bastiere**, s. f., p. ex. : « Item une *bastiere* pour aporter du sablon pour couvrir le mos- tier » (55) ; « faiseur de *bastieres* » (18). Cf. *FEW I*, 280a : pic. norm. *batière* ‘bâti’.

**batel** ou **batal**, s. m. : « ...pour servir es *bataux* des sains » (80). Cf. *FEW I*, 289b sub \**battuaculum* : mfr. *batail* ‘battant de cloche’, *FEW I*, 392a sub *battuere* : afr. *batel* ‘id.’.

**berage**, s. m. ‘boisson’. P. ex. : « tant en pain blanc, char de beuf, de moultons, *berages* » (54) ; « tant en avene, un boissel, fouache, cher et *berage* » (65). — Dérivé de *beire* ‘boire’. Manque dans l’article bibère du *FEW I*, 349b, qui ne donne que norm. *brévage*.

**billon**, s. m. : « ...furent prins eu tronc le dimenche des Brandons, XIII de frevier LXVI s. Item pour le *billon* qui estoit dedens, qui valut par la main de Jehan Le Cointe xxxv s. » (30) — Cf. *FEW I*, 364b sub \**bilia* : *billon* ‘monnaie de cuivre’.

**boul**, s. m. : « pour XIII pieces de *boul* longues pour faire alours pour ledit pignon de Saint Flocel » (160). — Cf. *FEW I*, 346 : norm. *bou(l)* ‘bouleau’ ; Poppe 66 : *bout*.

**braier**, v. a. ; « Item pro pixce resina pour *braier* dictam fenestram » (138). — C'est le français *brayer* ‘enduire de brai, de goudron’. Le mot est bien enraciné en Normandie, cf. *FEW I*, 508b : norm. *brè* ‘poix’ ; Poppe 83.

**cable**, s. m. : « la vendicion du *cable* de Saint Nicholas, que il achata, cy mis en recepte de XL l. » (25). — Il ne s’agit pas du mot *câble* — attesté aussi dans notre texte —, ce que suppose l’éditeur (p. 25, note 4), car un câble ne coûtait guère quarante livres. Nous avons affaire à *cablé* ou (*bois*) *cable*, cité aussi par Poppe 284 et mentionné dans le *FEW II*, 483b sub *katabole*. Il signifie normalement ‘bois abattu, renversé par le vent; arbre ou branche abattu par le vent’. Dans notre cas il pourrait s’agir aussi de déchets de bois.

**cable**, s. m. : « achate un *cable* de canvre pour lever les trefs et le bois du mostier ... de la somme de LX s. t. » (44). — Cf. *FEW II*, 331a. La forme normande est devenue celle de Paris.

**campanal, -el**, s. m. ou adj. ‘clocher’. P. ex. : « la tour *campanel* » (71) ; « pour la dite tour et *campanal* refaire » (71) ; « pour leur tasche de faire la tour et *campanal* » (77). — Manque dans *FEW II*, 149, sub *campana*.

**caril**, s. m. : « pro faciendo clausuram camere mee et lectum, scilicet *caril*, cum aliis oportunis in domo » (119). — Dans une charte de Saint-Pierre-d’Arthenay (arr. de Saint-Lô) de l’an 1333, nous avons trouvé *un quaeril de liet* (Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 60). Dans Goubergville on rencontre : « ...Th. faisoyt ung petit *chasril* pour sa femme qui est preste d'accoucher » ; « L., meneuvrier besongna pour fère ung *chayril* à mettre devant le feu, quand il y auroyt céans des gens malades ». Poppe 127 croit que le meuble est expliqué par la suite comme « ung petit *chariot* pour les malades ». Le *FEW II*, 507, mentionné sub *cathedra* le *chayril* de Goubergville avec la signification ‘fauteuil pour malades’, alors qu'il range *chariot* sous *carrus* (II, 431b) ‘partie inférieure de châlit montée sur des roulettes et permettant de faire rouler le lit’, anc. sav. ‘id.’ ; Blonay *tsèryo* ‘lit à roulettes où l'on couchait

les enfants', Ollon *tseryē*. Cf. aussi Barcelonette *carret* 'petit lit monté sur roues'. La ressemblance phonétique a provoqué ici la confusion de deux mots. Le « chariot » est un lit à roulettes<sup>1</sup> et est tout autre chose que le mot normand qui se cache sous les diverses variantes de *quaeril*, *caril*, *chasil*, *chayril*, qui signifie vraisemblablement 'bois de lit' ou tout bonnement 'lit': « *lectum, scilicet caril* ». Il est difficile de décrire si ce mot remonte à *cathedra* ou à *carrus*. Les formes *quaeril*, *chayril* font plutôt penser à un dérivé de *cathedra* à l'aide du suffixe -ile.

**chassis**, s. m.: « pro faciendo le *chassis* et viqués fenestre alte aule » (138). — Cf. *FEW II*, 311a. Le *chassis* est le châssis dormant de la fenêtre. — « Pro asseribus et *chacis rois* de la garde robe » (127); ce mot doit désigner les châssis dormants sur les-quels étaient fixées les portes de la garde-robe.

**chistrum**, éventuellement forme latinisée, s. m.: « Item pro clavis faciendo *chistrum* pro dicta porta et alia negocia » (123). Il s'agit probablement du mot français *chestron*, *chétron* (*FEW II*, 716a et XVI, 327a sub *kiste*) 'coffret intérieur sur l'un des petits côtés d'un coffre', mais il paraît difficile d'appliquer ici cette définition.

**chiviere a rouelles** (76) 'sorte de brouette plate'. Cf. Poppe 137-8 : *civière à rouelle*, donc avec une seule rouelle, type que notre auteur mentionne dans la partie latine : « Item pro una *chiviera*, cum sua *rōta* » (125). La *rouelle* désigne en normand spécialement la roue ou les roues de la brouette (Moisy).

**cipes**, s. f. pl. 'chiffons': « Item pro *cipes* pro faciendo de colla » (138). C'est le mot *chipe* de l'ancien français, attesté pour la première fois en 1310, 'chiffon, rognure d'étoffe' (cf. *FEW II*, 638ab). Il est intéressant que notre auteur n'emploie pas le type normand *chiffe*.

**clées**, s. f. pl., p. ex. : « ...pour XXXV *clées*, pour fere les allours » (54) et passim. — Il ne peut guère s'agir du mot *cliae* (cf. *FEW II*, 776), car les significations ordinaires de ce mot ('treillis d'osier, fascinage, porte à claire-voie, etc.') ne sont pas celles que lui donne notre auteur. Dans Godefroy IX, 104, nous trouvons : « XX *cloyes* doubles pour eschafauder, chacune *cloye* valant X deniers » (1414, Comptes de Nevers, CC 19, fol. 4 v°). — Les échafauds du moyen âge se composaient de *boulins* et d'*échasses*, sur lesquels on posait des planches. Le *boulin* est la pièce de bois horizontale engagée par l'une de ses extrémités dans le mur de la construction, et l'*échasse*, la pièce de bois verticale qui sert à soulager l'autre extrémité du *boulin*. La *clée* doit désigner une pièce de bois servant à faire les *allours* (voir ce mot), et il faut rapprocher le mot du bessin (Calvados) *cllée* (= *klē*) 'coins en bois que l'on enfonce entre les jumelles du pressoir, pour augmenter la pression', Pont-Audemer (Eure) *clave* 'traverses, barreaux de bois posés horizontalement dans une barrière dormante ou dans une porte à claire-voie'. Notre mot dériverait alors de *clava* (*FEW II*, 756b); l'évolution phonétique anormale du -v- intervocalique pourrait s'expliquer par l'influence de *cliae* < \*clēta, vu la possibilité d'un voisinage sémantique des deux mots.

**clorre**, v. a. 'entourer d'une barrière (d'un mur, d'un fossé, etc.) qui empêche l'accès':

1. Cf. l'explication et le dessin donnés dans *GPSR III*, 373, à l'article *chariot*, 5) 'lit bas, généralement sur roulettes, qu'on pousse sous le grand lit pendant la journée; il est souvent réservé aux enfants.' Ce meuble est désigné par toute une série de synonymes.

« ...pour faire le parvis devant Saint Nicholas, *clorre* a mur a chaulx et assablon... » (30). — Cf. *FEW II*, 749 a et Poppe 166-7. — L'auteur parle ensuite de « la dite *cloture* » (30).

**corbel**, s. m. : « pour une tronche de quesne, pour faire un *corbel* soubx I tref » (49). — Cf. *FEW II*, 1239 b. Mfr. nfr. *corbeau* ‘pierre sortant du mur et soutenant une poutre’. Le *corbel* est ici en bois.

**corniere**, s. f. : « une grant pierre plate pour faire l'entablement du passage de l'entrée de la *corniere* » (87). — Cf. *FEW II*, 1199 b : Afr. mfr. *corniere* ‘angle, coin d'une maison’, en normand *cosniere*, etc.

**couplets**, s. m. pl. : « pour fare les *couplets*, sareures, tourous, clés » (108) ; « pro faciendo les porteures et *couplés* de ladicta fenestre » (138). — Norm. *couplets* ‘toutes choses, de même nature, qui par leur assemblage servent à former un tout (d'un paquet, d'une chaîne, de l'échine)’ (Moisy). Mfr. nfr. ‘réunion de deux pièces de fer jointes par des charnières’, *FEW II*, 1157 b. Dans notre texte, le mot désigne sans doute les gonds de la fenêtre ou de la porte.

**coupliere**, s. f. : « II boucles pour les *couplieres* des bataux des sains du mostier » (80-1).

— Les *boucles* sont des anneaux situés à l'intérieur du cerveau de la cloche, et les *couplières* sont les courroies de cuir au moyen desquelles le battant est suspendu à ces anneaux. Norm. *couplière* ‘bandes de cuir qui servent à relier... la batte du fléau au manche de cet instrument’ (Moisy). Cf. *FEW II*, 1157 b. Le sens que le mot possède ici n'est mentionné nulle part.

**criete**, s. f. : « Item, pour refachon et change de la *criete* et pinte du mostier » (84). — Il s'agit vraisemblablement de l'afr. mfr. *creste* ‘pièce de bois servant à faire l'arête du toit’ (1322-1490), cf. *FEW II*, 1352 a. La diphongaison est bizarre. — Dans *pinte* nous avons une faute d'écriture de la part de l'auteur: il faut sans doute lire *pointe* ‘endroit le plus haut’ (*FEW IX*, 574 a).

**croisillon**, s. m. : « Item pour cordage de despense, allours, plastre, plon, carbon et la pierre de *le croisillon* (l'auteur a intercalé en cet endroit le dessin du croisillon à l'encre rouge; il a la forme d'une croix potencée) fut fait et pour fachon du dit *croisillon*, qui n'estoit pas du marchi du dit pygnon » (58). — Il doit s'agir d'une ouverture ou fenêtre en forme de croix dans le pignon. Les définitions du mot *croisillon* données dans *FEW II*, 1376 b et 1380 b, ne conviennent guère.

**cuillir**, v. a. : « Item pour VIII peaux de parchemin pour fare les copies et brefves pour le pardon et faire *cuillir*. vi s. » (38). — Il s'agit d'un ‘pardon’, c.-à-d. d'une lettre d'indulgences concédée le 10 juillet 1414 par le légat du pape Jean XXIII (Balthasar Cossa, détroné en 1415). Le verbe *cuillir* ‘cueillir’ a ici probablement le sens de ‘quêter’, c.-à-d. faire la collecte en distribuant les ‘brevets’ d'indulgences. Notons que les mots ‘et faire cuillir’ ont été ajoutés plus tard au texte.

**dala**, forme latinisée de *dalle* ‘évier’. P. ex. : « qui asportaverunt magnos lapides, pro *dala* coquine » (116); pro faciendo parvam *dallam* de quoquina » (128). — Mot normand. *FEW III*, 4 b et Poppe 121.

**despens**, s. m. pl., p. ex. : « Item pour ces *despens*, XV d., pour jour » (42); « Item pour les *despens* dudit mardi XI<sup>e</sup> jour d'octobre, que le festier fut levé, tant en pain blanc, char de beuf, de moultons, berages, autres abillement pour le jour, a la somme de... » (54); « Item pour les *despens* de VI caretes, gens et chevaux d'emprunt, comme il est

contenu à la cedule des *despens* » (62) et passim. — Ce mot ne signifie pas seulement ‘les frais’ mais en particulier la nourriture journalière des hommes et des bêtes. Cf. Poppe 86. — Le féminin sg. *despense* est synonyme, p. ex. : « Item pour sa *despense* des diz jours dessus dis... » (43).

**destourbier**, s. m. : « contenantes le rompement et *destourbier* du tiers ban au tiers dimenche des banies et criées » (83). — Cf. *FEW* III, 102 a : norm. *détourbier* ‘gêne, trouble, dérangement’.

**doler**, v. a., p. ex. : « *doler* le quesne » (39); « *doler* le bois » (79); « pro *dolacione unius querci* » (129). — Verbe français mais aussi normand, signifiant ‘dégrossir, façonnez, aplani du bois’. Cf. *FEW* III, 116 a.

**estamperque**, s. f. : « pour l'*estamperque* pour faire l'engin du moustier » (73). — Norm. *éstanperche*, *éstanperque* ‘grosse perche’ (Moisy). *FEW* VIII, 282 a : Saint-Lô *estamperche* ‘perche étayant l'échafaudage d'un maçon’.

**esto(u)rnel**, s. m. : « II fous pour l'*estornel* » (23). — Cf. Godefroy III, 630 : « Troys pouillyes de cuivre de l'estorneau avec l'engin de bois » (1527, Inv. de l'engin du balsage d'Orléans). Se disait encore au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. *L'estornel* désignait le treuil ou cylindre sur lequel s'enroulait la corde de l'engin qui servait à éléver les fardeaux ; le *manivelletier* (voir ce mot) servait à le faire tourner. Il s'agit d'un dérivé du verbe *esto(u)rner* < *to(u)rner*.

**fenestre a yraigne** : « pour la fereure de la *fenestre a yraigne* de la haute salle » (159). Fenêtre avec des barres de fer faisant saillie. — Le type *yraigne* < *aranea* est fréquent dans les parlers de l'Ouest (Guern. *iragne*, hbret. *irañ*, etc.); dans Goubergville *yragne* (Poppe 55, 272).

**fest**, s. m., p. ex. : « le *fest* du mostier » (55); « pour lever le *fest* » (54); « au devant que le *fest* fut levé » (53). — Le mot s'applique soit à l'ensemble de la charpente, soit à la pièce de bois horizontale qui réunit les deux extrémités supérieures des poinçons de fermes, c.-à-d. la poutre qu'on appelle *faîtage*. Le mot est normand ; cf. *FEW* III 577 b et Poppe 236.

**festier**, s. m. : « que le *festier* fut levé » (54). Synonyme du précédent. Le *FEW* ne mentionne mfr. *festier* (norm. XVI<sup>e</sup> siècle) et norm. *faitier* qu'au sens de ‘tuile faîtière’.

**festure**, s. f., p. ex. : « Item pro XII *festures* » (149); « Item pour III *feteures*, pour ledit pourtal » (162); « Item pro VIII taffetis scilicet *festures* » (132). — Selon Godefroy, il s'agit de ‘tuiles courbes dont on recouvre le faîte des maisons’. Cf. *FEW* III, 577 b : afr. mfr. *festure* ‘tuile faîtière’.

**fillet**, s. m., p. ex. : « pour I serisier, pour faire I *fillet* sus les antes pour porter l'angin » (75); « pro les rois super aulam et *fillés* cum duodecim columbis et aliis lignis » (126). — Dans Goubergville : « le *fillet* de la garde-robe de ma chambre rompit », etc. (Poppe 235). Selon *FEW* III, 538 b, le mot est moderne et un terme technique des charpentiers parisiens ‘petite poutrelle faite d'un jeune arbre’. L'attestation du mot en Normandie dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle prouve qu'il est assez ancien et pas spécialement parisien.

**forgerie**, s. f. : « Raul Nicholle, donne ix s. en *forgerie*, non pas en argent » (25). — Le mot indique vraisemblablement des objets en fer forgé. Manque dans le *FEW* III, 343 b.

**fou**, s. m. (23) ‘hêtre’. — *FEW* III, 371, atteste des descendants de *fagus* à Saint-Lô, Guernesey et Jersey.

**frenot**, s. m. ‘jeune frêne’ : « pour fere les manivelletiers de l'angin, IIII *frenos* » (23). Manque dans *FEW* III, 772a. — Même suffixe que dans *quesnot*, très fréquent dans notre texte, cf. *FEW* II, 460a et Poppe 67.

**gite**, s. f. : « Item pour II *gites* de vin et une pinte, portés en l'ostel de monsignour de Loré » (43). — D'après le contexte, ce mot, dont nous avons cherché en vain une explication dans les dictionnaires, désigne vraisemblablement un récipient ou une mesure. Pour des raisons phonétiques il est peu probable qu'il faille le rattacher à l'anc. picard *queste*, *guiste* (< mnl. *kiste*, cf. *FEW* XVI, 327a). L'auteur a confondu deux termes : En normand le mot *gite* peut désigner un soliveau (le mot est très répandu dans le Nord de la France au sens de ‘poutre, solive, etc.’, cf. *FEW* V, 3b, sub *jacère*). Le *fust*, par contre, n'y est connu que dans la signification de ‘tonneau’ (le *fûtier* est le tonnelier), cf. *FEW* III, 916a et Poppe 217. Or, notre auteur, sachant le français en plus de son dialecte natal, connaissait le mot *fust* aussi au sens de ‘poutre, solive’, témoin une phrase de la partie rédigée en latin : « pro carpentando ligna et *fustas* de solaria » (129). Il a donc pu raisonner : *fust* = *gite* = poutre, *fust* = tonneau, donc *gite* = tonneau.

**landon**, s. m., p. ex. : « III botes de corde de *landon*, pour lier les allours » (160). — Cf. *FEW* XVI, 442a, sub \**landa* : norm. *landon* ‘corde’. La corde de *landon* était une sorte de corde très forte employée pour les gros travaux. C'est avec elle qu'on liait le boulin à l'échasse dans les échafaudages.

**lerru**, s. m. ‘lierre’ : « pour curer et esrachier les ordures du mostier et *lerru* » (67). — Cf. *FEW* IV, 397 : norm. *lierru*, Jersey *yérü*, etc.

**macés**, s. m. : « Item aux dessus dis, pour II faceaux de fain pour fare le *macés* du solier » (161). — Godefroy V, 196, sub *masseis*, donne le substantif masculin *massich* ‘construction massive’, p. ex. : « Et quant au cloquier dudit beffroi, il sera sur les murs et *massich* dudit beffroi et se arraseront les solles sur le *massich* de la machonnerie » (1396, Péronne). En fr. mod. *massif de maçonnerie* ‘construction pleine et solide’.

**main**, s. f. : « Item pour une *main* de papier, pour metre les ouvrages en escript » (55). — Cf. *FEW* VI, 286a : ‘assemblage de 25 feuilles de papier’. N'était pas attesté jusqu'ici entre un hapax du XIV<sup>e</sup> siècle et 1508.

**manivelletier**, s. m. : « pour faire les *manivelletiers* de l'angin, IIII *frenos* » (23). — La pièce de fer ou de bois qui, placée à l'extrémité d'un treuil ou d'un essieu, servait à le faire tourner. Le mot manque dans *FEW* VI, 205-206, sub \**manibella*.

**muete**, s. f. : « pro faciendo loca ad ponandum galinas, scilicet *muetes* gallice » (127). *Muette* est normalement un terme de fauconnerie et signifie la maison où l'on met les oiseaux au temps de la mue. Employé ici au sens banal de ‘poulailleur’.

**ostevert**, s. m., p. ex. : « pour l'*oste vent* de ladicta chambre » (159); « pour bois et carpenterie de l'*oste vent* de la haute salle pavée » (162). — Cf. *FEW* VII, 288 : msfr. *ostevert* ‘paravent, portière’. Le mot ne semble pas avoir le sens de ‘auvent’.

**paillier**, s. m. : « pour IIII *pailliers* de cuivre sur que les cloques tournent » (77). — Cf. *FEW* VIII, 4a : afr. *paelier* ‘segment de sphère souvent en cuivre ou en fer, facilitant le mouvement horizontal d'une porte, de deux parties d'une machine l'une sur l'autre’, norm. *pallier* (1335, Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle,

p. 128). Le sens est ici celui du mfr. *palier* ‘grosse pièce de cuivre, etc., sur laquelle porte le tourillon d'une cloche’.

**paletus**, forme latinisée de *palet*, s. m. P. ex. : « pro VII centum de *paletis*, pro solario de garda roba » (128) ; « Item pro IIII<sup>c</sup> *paletis...* » (132). — Les *palets* sont en Normandie ‘les lattes courtes appuyées sur les solives pour soutenir l'aire du plancher’. Le *FEW* VII, 527 a, n'atteste le mot que depuis 1508. Cf. Poppe 234.

**pipe**, s. f., p. ex. : « pour III *pipes* de caulx » (72) et passim. — Cf. *FEW* VIII, 561 a. La *pipe* semble avoir contenu environ trois *sommes* (voir ce mot).

**planne**, s. f. ‘page’ : « Somme de ses trois *plannes* XXXVII 1. II s. X d. » (162). — Je remercie mon ami Baldinger de m'avoir rendu attentif à l'ancien béarnais *plane* ‘page (d'une feuille de papier)’, anc. gascon *planada* ‘id.’ (*FEW* IX, 27 b). Coroninas, *DCELC* III, 156a, donne pour *llana* — plus fréquemment sous la forme savante de *plana* — la signification de ‘cara de una hoja de papel’ (3<sup>e</sup> quart du XVI<sup>e</sup> siècle). Dans notre texte, le sens du mot ne fait pas de doute, puisque la somme des mises — faites en 1431 pour le presbytère de Saint-Nicolas de Coutances — inscrites sur les trois pages en question (= fol. 68 v°-69 v°) correspondent effectivement au montant indiqué. Comme, au point de vue phonétique, l'évolution d'un latin *plana* à norm. *planne* est aberrante, il faut supposer un latinisme. Notons toutefois que Du Cange ne mentionne pas de type ‘*plana*’ signifiant ‘page’.

**ponçon**, s. m. : « un *ponçon* de sidre » (44). — Cf. *FEW* IX, 583 b : mfr. *ponchon*, mfr. nfr. *poinçon* ‘mesure de vin’. Norm. *poinchon* ‘sorte de tonneau’.

**porteures**, s. f. pl. : « pro VI gons et VI *porteures*, pro ostiis de la garde robe » (128) ; « pro faciendo les *porteures* et couplés de ladicte fenestre » (138) ; « pour reforgier les *portoures*, thourous et leur aplet... » (61). — Ce mot désigne vraisemblablement des charnières. Manque dans *FEW* IX, 206 b.

**pot**, s. m. ‘mesure pour les liquides’ : p. ex. « pour III *pos* de vin » (57) ; « pour II *pos* de servese » (87) ; « in cicera, X *pos*, VIII d. le *pot*... » (130). — La capacité du *pot* variait suivant les localités. Dans la région centrale de la Normandie, elle équivaleait à 1 litre 90 centilitres, plus tard à 2 litres. — Cf. *FEW* IX, 262 b et Poppe 333.

**pourferir**, v. a. ‘enduire les murs de mortier, badigeonner’ : « Item a Estienne Jehan, pour blanchir et *pourferir* la haute salle » (162). — Cf. *FEW* III, 466 b : norm. *porfrière*, etc. Il s'agit à peu près du même travail que celui qui est exprimé par le verbe *pourjecter* chez Goubergville (Poppe 233).

**psallere**, s. m. : ‘Premièrement. — Robert Rector, Ricart Abri, cartiers, pour amener l'ardoise de Savigny, Pour despens et *psallere*, et y en avoit XVII<sup>c</sup>, a XX s. le millier, vallent XXXIII s. » (62). — L'ardoise se vendait au millier; il est donc question des *despens* (voir ce mot) et du *salaire* des deux charretiers. De la part d'un curé la faute d'orthographe est pardonnables, puisque le verbe latin *psallere* est pour lui un mot courant. Dans la partie latine, nous trouvons toujours : pro *salario*, pro *sallario*. Du point de vue phonétique, nous avons ici une jolie preuve que le groupe initial *ps-* était prononcé *s-* (cf. *psalmu* > *saume*).

**quarte**, s. f. ‘mesure pour les liquides’ : « Item pour une *quarte* de servese » (56). — La *quarte* forme la quatrième partie d'un *pot* (voir ce mot). Cf. *FEW* II, 1423 a et Poppe 333.

**rais**, s. m., p. ex. : « Item pour XIII *rais* d'aveine » (48) ; « pour XX *rais* d'avene »

(55). — Cf. *FEW* X, 99a : fr. *res* ‘mesure pour les choses sèches’ (1249-1624).

L’attestation de cette mesure pour le Cotentin n’est pas sans valeur.

**ravine**, s. f., p. ex. : « pour XXII sommes de sablon de *ravine* » (76) ; latinisé : « pro XIII oneribus sabuli de *ravina* » (131). — Cf. *FEW* X, 68a : norm. *ravine* ‘petits cailloux, détachés par le courant, du lit des cours d’eau et que l’on extrait du sable ; petit gravier’. Le *sablon de ravine* était donc un sable grossier, presque du gravier ; il s’opposait vraisemblablement au *sablon de mer*, qui était très fin. Cf. Poppe 193-4.

**rois**, s. m. pl., p. ex. : « pro les *rois* super aulam » (126) ; « Item pro decem *rois* » (126).

En anc. normand nous rencontrons : « Pour faire et asseer illec XXXVI *roix* de XV piez de lonc... et le planquié dessus icels *roils*... » (1345, Caen, dans Actes norm. de la Chambre des Comptes, éd. p. L. Delisle, p. 330). — Il s’agit du norm. *rouets* ‘solives (sur lesquelles repose le plancher)’, mentionné aussi par Gouberville (Poppe 235). Guern. *rouaies* f. pl. ‘chevrons’, Percy *rouis* m. pl. ‘solives carrées’, Jersey *rwè* s. m. ‘solive’. — Mot d’origine incertaine.

Il se peut que ce mot se trouve aussi dans « pro asseribus et *chacis rois* de la garde robe » (127).

**Rosete, vin de...** : « Pour une pinte de *vin de Rosete* pour le reconforter » (51). — Le vin de Rosette est mentionné dans plusieurs documents du xve siècle. Dans notre texte il semble s’appliquer à un vin de qualité supérieure, différent de celui que l’on buvait ordinairement dans les repas. Cf. Godefroy VII, 241 : « Vin bastard, *rosette*, ypocras, Rommenie et aultres bons vins » (1527, Prenosticat. de Songecreux).

**Rouesons**, s. f. pl. : « le mardi devant *Rouesons* » (62) ; « le mercredi de *Rouesons* » (72) ; « le jeudi de *Rouesons* » (72). — Cf. Poppe 259 : *rouvaison*, Cotgrave 1611 : *rouaysons*.

Il s’agit des jours de prières avant l’Ascension.

**solier**, s. m., p. ex. : « Item pour XVIII aeis de quesne, pour planchier le *solier* du chelier » (161) ; « plusieurs *solliers* et amesnagemens » (128) ; en latin : « feci fieri altum *solarium* » (112). — En Normandie, *solier*, signifiant surtout ‘grenier’, est employé souvent pour désigner l’aire ou le plancher d’une chambre haute, l’étage supérieur, une galerie ouverte autour de la maison.

**somme**, s. f. : pour XXII *sommes* de sablon de *ravine* » (76) et passim. — La *somme* — à l’origine mesure correspondant à la charge d’une bête de somme — équivalait en Normandie à 4 rasières, c.-à-d. à deux hectolitres. Cf. Poppe 331.

**surmont**, s. m. ‘console, corbeau’ : « Pour faire le *surmont* du pignon, sur que la tour porte du moustier » (78). — Cf. Poppe 232-3.

**taffete**, s. f., p. ex. : « XXII *taffetes* gratis » (21) ; « pro XLI *taffete* plommée » (136) ; « Item pro VIII *taffetis* scilicet festures » (132). — L’éditeur (p. 21, note 2) pense qu’il faut lire *tassetes* et, dans la dernière citation ci-dessus, il écrit *tassetis*. C’est sans doute une erreur, car le mot est bien *taffete*. Nous trouvons dans Gouberville : « ung potier m’apporta quarante pièces de *taffeste* plombée », « de la *taffeste* » et le verbe *taffester* (Poppe 237). Hag. *tafél(e)* ‘poteries qui forment la faîtière d’un toit d’ardoises’. Jersey *tafei* s. m. pl. ‘curved tiles used for making ridge of roof’. M. von Wartburg (*FEW* III, 577 b), qui ne cite que la forme de La Hague, y voit un dérivé de *fest(e)* ‘faite’, mais ne peut s’expliquer la première partie du mot. Dans notre texte, le sens du mot est en tout cas défini par *festure* (voir ce mot).

**tourol**, s. m. ‘verrou’ : P. ex. : « pour la sareure a *tourol* » (90) ; « pour reforgier les

portoures, *thourous* et leur aplet» (61); « pour fare les couplés, sareures, *tourous*, clés e autres garnisons pour les dites aumares » (108). — Godefroy VII, 752 : *toraill*, *toreil*, *toureus* (1332, Breteuil), « ... les *tourous* et les *touroullieres* » (1334, Rouen), « un *tou rail* a la porte de dessus Paris » (1348, Cherbourg, Actes norm., p. 365). Dans les patois de la Saintonge et de l'Aunis : *tourail*. Dans Gouerville, Poppe 124 constate les formes suivantes : *ung toureul* de fer; les *touroulz*; les ferreures et *touroutz* des portes. Le dérivé *touroullieres*, attesté en 1334 à Rouen, signifie ‘anneaux dans lesquels court la tige du verrou’. — Cf. les formes et l'explication données par M. von Wartburg dans *FEW XIV*, 286, sub *vericulum*.

**traistre**, s. m. : « pour *traistres* » (119). — Godefroy VIII, 22 : *trastre* et variantes ‘tréteau, poutre, chevron, poteau, solive’. Normand *tratte* ‘jambe, jambage supportant la cage d'un moulin’ (Moisy), — Cf. *REW* 8857.

**tref**, s. m. ‘poutre, solive’ : « pour lever les *trefs* et le bois du mostier » (44); « estanchonner le *tref* » (75); « les *triefs* et le gros bois » (45); « carier les *trais* et autre bois » (46) et passim. — Cf. Poppe 234; *REW* 8823.

**trie**, s. f. : « pro faciendo coperturam de palumbarii scilicet *trie* » (133); « cum boscagio sive lignis operatiis cum columbis de la *trie* » (134); « Item pro uno centum de late pro copertura de la *trie gallice* » (125); latinisé: « pro dicta *tria* sive palumbario » (134). — Norm. *trie* ‘fuie, petite volière où l'on nourrit les pigeons domestiques’ (Moisy).

**tronche**, s. f. ‘tronc d'arbre’: « une *tronche* de quesne » (80); « pro quodam stipite, *tronche* galice, *quarcus*, ad faciendum asseres pro porta » (114-5). — La forme féminine, attestée selon Moisy déjà en 1366, est caractéristique pour la Normandie. Cf. Poppe 62.

**truble**, s. m. : « Item pro ligno unius *truble* et referer » (23); « VII *trubles* » (88). — Norm. *truble* ‘pelle de bois garnie de fer; bêche’ (Moisy). — Cf. Poppe 207; Gamillscheg, *EWF* 871 b.

**tuf**, s. m. : « quarreour de *tuf* » (78); même sens qu'en français. La datation de 1471 que donne Bloch-Wtbg. est à corriger.

**tufel**, s. m. : « pour trois cartées de *tufel* » (78); « II cartées de quarrel de *tufel* » (160); « Item pro duabus quadrigariis scilicet cartées de *tuffel* » (129). — En français *tuf* ‘variété du tuf qui durcit à l'air et qu'on emploie pour bâtir’. La première datation du mot (Bloch-Wtbg.) était jusqu'ici de 1466.

**verrie**, s. f. ‘verrière’ : « pour aider à fere une *verrie* » (29). — Cf. Godefroy VIII, 201.

**verrine**, s. f. : « Item pour raparillier les *verrines* du cuer du mostier » (86); latinisé : « Item pro *verrina computatorii* » (132). — En normand, *verrine*, *verrigne* signifie ‘verrière, grande fenêtre d'église’ (Moisy).

Dérivé : *verrinée*, s. f. : « pour XI piés de verre en *verrinée* plommée, mis au cousté du mostier par devers la ville » (68).

**vin**, s. m. : « Item a Johan Le Fevre, machon, pour le *vin* de l'alouage du dit pignon » (160); « Item pour le *vin* du marchi XII d. » (58); latinisé: « Item pro *vino dicti fori, pro suis sociis et pro se XV s.* » (135) et passim. — Cf. *FEW XIV*, 479 a : norm. *vin* ‘gratification que l'acheteur doit au domestique du vendeur; pourboire’. Poppe 228.

**viquet**, s. m. ‘guichet’ : « pro faciendo le chassis et *viqués* fenestre alte aule » (138). — Diminutif de l'anc. scand. *vik* ‘cachette, recoin’ (Bloch-Wtbg.).

**vuidier**, v. a. ‘enlever, débarrasser, purger de’. — Cf. Poppe 157.

**vuideures**, s. f. pl. : « pour vuidier les *vuideures* et ordures que les Angles avoyent assemblés » (157); « pour oster les *vieudures* qui ont esté hors du mostier » (82). — Dans la deuxième forme nous avons encore l'évolution de *ò* + *yod* telle qu'on la trouve dans la Normandie septentrionale et occidentale > *uei* > *uōi* > *yō* > *yé*. — Le mot signifie ici à peu près la même chose que *vidanges*, donc ‘décombres, ordures, etc.’. — Le sens n'est pas dans Godefroy.

\*  
\*\*

Pour l'histoire de la langue écrite en Normandie, le livre de comptes de Thomas du Marest est une source précieuse : il marque une étape entre l'ancienne *scripta* et le français provincial du Sieur de Goubergville. La conclusion la plus importante qui se dégage de l'examen du texte, c'est que l'auteur se conforme — sans doute inconsciemment — à un très haut degré aux traditions graphiques de la langue des chartes. La comparaison suivante servira à illustrer ces correspondances. Dans une charte écrite à Pâques de l'année 1348 et relatant des travaux faits au châtel de Cherbourg<sup>1</sup>, document qui aussi pour son contenu se prête fort bien à la comparaison, se rencontrent les traits suivants. Nous nous contentons d'indiquer les paragraphes de notre petite étude ci-dessus et prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter. § 1. -*er*-, sauf dans *carneaux* ‘créneaux’. — § 4. toujours -*ie*- — § 5. toujours -*eaux*. — § 8. toujours *oi* ! Ici le texte de 1348 est, pour ainsi dire, moins normand que notre livre de comptes. En revanche nous y trouvons presque régulièrement la graphie *ei*, servant à exprimer un *è* ouvert, comme résultat de à latin libre, p. ex. *treifs*, *cleif*, *greive*, *doleir*, *solleir*, *meir*, *degrey*, *aleie*, etc. — § 9. toujours *ui*. — § 10. toujours *ou* (devant *r*), sauf dans *aleurs* ‘allours’ (voir ce mot au glossaire). — § 11. *goutere*, *derrere*, *carbonners*, à côté de -*ie*-. — § 12. -*eure* plus fréquent que -*ure*-. — § 13. toujours -*ei*-. — § 14. Hésitation entre *ou* et *o*. — § 15. La graphie *ch* est plus fréquente que *c*; le texte est donc cette fois-ci plus ‘normand’ que le livre de comptes. — § 16. Grossost modo nous trouvons la même situation que dans du Marest. — § 18. toujours *g*-. — § 22. *guernier-grenier*, *carneaux*. — Syntaxe § 1. « une lime baillie es carbonniers », « pour aidier es carpentiers ».

Il faut donc que la *scripta* franco-normande, toute composite et hybride

1. *Actes normands de la Chambre des Comptes sous Philippe de Valois (1328-1350)*, publ. par L. Delisle, Rouen, 1871, n° 209, p. 362-368.

qu'elle a été, ait possédé une tradition régionale assez forte pour s'imposer dans une certaine mesure à un homme écrivant au cours du premier tiers du xv<sup>e</sup> siècle, et nous ne croyons pas être trop hardi en prétendant qu'elle s'imposait même encore au Sieur de Gouberville vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Une preuve de plus que l'épuration de la langue écrite dans les provinces s'est opérée avec une extrême lenteur. Quant au lexique, il est normal qu'il conserve son caractère provincial ou régional très longtemps, et surtout dans les secteurs peu exposés aux influences étrangères. M. Poppe a démontré la stabilité remarquable du lexique normand.

Vienne (Autriche).

Charles-Théodore GOSSEN.